



SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Lettre de consultation

VISITE OBLIGATOIRE

Date limite de remise des offres : 7 octobre 2026-12 :00

**Fourniture de prestations de contrôle, vérification, étalonnage
et maintenance des détecteurs de gaz ClO₂ et HCl installés sur
les sites de production de bioxyde de chlore**

Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole
Place de l'hôtel de ville
BP 2720
80 027 AMIENS CEDEX 1

Profil d'acheteur : <http://amiens.fr/marchespublics>

1. Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la vérification périodique, l'étalonnage, la maintenance et le remplacement programmé des capteurs de détection de gaz dioxyde de chlore (ClO₂) et acide chlorhydrique (HCl) installés sur les sites de production de bioxyde de chlore exploités par Amiens Métropole (sites de production : Bussy les Daours, Val de Selle, Glisy, Pont de Metz et Victorine Autier).

Les capteurs actuellement en service ne présentent pas de dérive ou de défaillance. Toutefois, le constructeur impose un remplacement systématique tous les deux ans, en raison de la nature réactive des gaz mesurés et de la durée de vie limitée des cellules de détection. Le remplacement est donc une opération préventive obligatoire.

2. Procédure de passation :

Cette consultation est une procédure adaptée ouverte, passée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Période	Maximum en € HT
1	11 000
2	11 000
Total	22 000

Les variantes ne sont pas autorisées.

3. Description des prestations attendues:

La prestation comprend obligatoirement

- Remplacement programmé des capteurs ClO₂ et HCl, conformément aux préconisations du constructeur (cycle de 24 mois).
- Fourniture de capteurs neufs, certifiés, datés de moins de 12 mois.
- Contrôle de bon fonctionnement des détecteurs après remplacement.
- Étalonnage / calibration des capteurs neufs avec gaz étalon certifiés.
- Vérification des seuils d'alarme et des déclenchements associés.
- Contrôle de l'état des boîtiers, câblages, alimentations.
- Remise d'un rapport détaillé pour chaque site.
- Mise à jour des certificats de conformité et enregistrements de maintenance.

Le candidat devra intégrer dans son offre :

- Le coût unitaire des capteurs,
- Les délais d'approvisionnement,
- Les conditions de garantie constructeur.

4. Sites concernés et matériels associés

Les prestations sont à réaliser sur les sites suivants :

- Site de production de bioxyde de chlore de Pont de Metz Vallée
Rue de Pont de Metz - 80480 Pont de Metz
Quatre Capteurs ClO₂ CTX300 et un détecteur HCL CTX 300. Console MX43.8
- Site de production de bioxyde de chlore de Val de Selle
Rue de Pont de Metz - 80480 Pont de Metz
Trois Capteurs ClO₂ CTX300 et un détecteur HCL CTX 300. Console MX43.4
- Site de production de bioxyde de l'Hallue.
Route de Querrieu 80800 Bussy les Daours
Trois Capteurs ClO₂ CTX300 et un détecteur HCL CTX 300. Console MX43.8

- Site de production de bioxyde de Victorine Autier
Rue du Bel Air - 80090 Amiens
Quatre Capteurs CLO2 CTX300 et un détecteur HCL CTX 300. Console MX43.8
- Site de production de bioxyde de Glisy
Rue d'en Haut 80440 Glisy
Deux Capteurs CLO2 CTX300. Console MX32.2

5. Spécifications techniques minimales

Normes applicables

Les prestations devront respecter :

- Les recommandations fabricants
- Le Code du travail – risques chimiques

Exigences techniques

- Capteurs neufs, avec certificat d'étalonnage.
- Utilisation de gaz étalon certifiés.
- Étalonnage réalisé par un technicien habilité.
- Vérification des seuils d'alarme bas.

6. Visite sur site

Une visite de site est obligatoire pour appréhender tous les aspects du projet.

L'attestation est à joindre obligatoirement à l'offre du candidat. Amiens Métropole se réserve le droit de refuser toutes offres non accompagnées de la dite attestation de visite.

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière sur ce seul motif.

Le site sélectionné pour la visite sera indiqué ultérieurement aux candidats.

La demande de rendez-vous pour la visite de site sera à adresser par mail 72 heures avant la date de visite auprès de : Maximilien GERVOISE. m.gervoise@amiens-metropole.com Tél : 06 88 39 06 08

La visite devra avoir lieu **avant le 01 Octobre 2026 -17h00.**

7. Modalités d'exécution

Les interventions devront être réalisées :

- en horaires ouvrés (8h00-11h45 / 13h15-17h30)
- en garantissant la continuité de service,
- en respectant les règles de sécurité des sites.

Les rapports devront être transmis sous format PDF à m.gervoise@amiens-metropole.com.

8. Délai d'exécution

Le délai global d'exécution est fixé à 45 jours ouvrés maximum à compter de la réception du bon de commande.

9. Jugement des offres

Critère n°1 : Valeur financière (70 points)

Méthode : $N = 70 \times (P_{\text{mini}} / P)$

P_{mini} = offre qui a le montant du total du DQE en €HT le plus faible,

P = montant du total du DQE en €HT de l'offre étudiée

Critère n°2 : Qualité technique de l'offre (20 points)

- Délai d'intervention proposé : 10 points

Méthode : $N = 10 \times (D_{\text{mini}} / D)$

D_{mini} = Délai le plus court

D = délai de l'offre étudiée

- Qualité des gaz étalons utilisés (10 points)

Barème de notation :

	<u>Sous-critère sur 10 points</u>
Absence d'information	0
Insuffisant(e)	2.50
Moyen(ne)	5
Satisfaisant(e)	7.5
Très satisfaisant(e)	10

Critère n°3 : Valeur environnementale (10 points) : Pertinence de la méthodologie de traitement et d'évacuation du matériel usagé.

Barème de notation :

	<u>Critère sur 10 points</u>
Absence d'information	0
Insuffisant(e)	2.50
Moyen(ne)	5
Satisfaisant(e)	7.5
Très satisfaisant(e)	10

10. Dépôts des offres

L'ensemble des échanges relatifs à la présente consultation (questions, dépôt des offres) doivent se faire par le biais de la plateforme des marchés publics : <http://amiens.fr/marchespublics>.

11. Pièces à fournir relatives à l'offre

Pièces de la candidature

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Un Extrait de Kbis (nominatif) de moins de 3 mois.
- Attestation sur l'honneur relative à l'absence d'interdiction de soumissionner.
- Les attestations de régularité fiscale et de vigilance permettant à l'entreprise candidate à un marché public de prouver qu'elle est en règle concernant sa situation fiscale et sociale.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Une liste des principales références, en lien avec l'objet de la consultation, de moins de 3 ans et indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Pièces de l'offre :

- Le BPU-DQE (daté et signé électroniquement ou manuscritement lors de l'attribution) ;
- Un relevé d'identité bancaire.
- Le mémoire techniques /fiches techniques

12. Facturation

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé)

Information à utiliser pour la facturation électronique :

- Identifiant de la structure publique (SIRET) : 24800053100033
- Code service : 581
- Le numéro d'engagement juridique sera communiqué ultérieurement

13. Délai global de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

14. Condition d'envoi et de remise des offres :

Toute question relative à la présente consultation devra être transmise par le biais de la plateforme dématérialisée.

Condition d'envoi et de remise des offres :

La transmission des offres par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://amiens.fr/marchespublics>

Les offres sous format papier, celles envoyées par voie postale ou déposées dans les services de la collectivité ou par mail ne seront ni ouvertes ni analysées. Elles seront déclarées irrecevables sur ce seul motif.